



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SPIT  
150 avenue de Lyon  
26500 BOURG-LES-VALENCE  
France  
Tel: 0 810 102 102  
Fax: 0 810 432 432  
email: msds-reach@spit.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 112 24/24

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

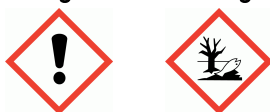
**Santé humaine** Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

**Environnement** Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

**Physicochimique** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

<b>Mentions de danger</b>	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Remarques d'étiquetage</b>	Sur la base de résultats de test. Solide - ASTM D4359-90

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>GLYCERINE</b>	<b>20-50%</b>
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5
<b>Classification</b>	
Non Classé	
<b>PEROXYDE DE DIBENZOYLE</b>	<b>10-15%</b>
Numéro CAS: 94-36-0	Numéro CE: 202-327-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 10
<b>Classification</b>	
Org. Perox. B - H241	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

<b>Contact cutané</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
---------------------------------------	---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Aucune précaution de lutte contre l'incendie particulière applicable lorsque des petites quantités sont impliquées dans l'incendie.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
--	---------------------------------------

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres sections</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Précautions d'utilisations</b>	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.
<b>Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Précautions de stockage</b>	Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Stocker à des températures comprises entre 5°C/41°F et 25°C/77°F.
<b>Classe de stockage</b>	Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **GLYCERINE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup> aérosols

##### **PEROXYDE DE DIBENZOYLE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### GLYCERINE (CAS: 56-81-5)

<b>DNEL</b>	Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	Sol; 0.141 mg/kg rejet intermittent; 8.85 mg/l eau douce; 0.885 mg/l eau de mer; 0.0885 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l Sédiments (eau douce); 3.3 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.33 mg/kg

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - eau douce; 0.000602 mg/l - STP; 0.35 mg/l - eau de mer; 0.0000602 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage**

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains**

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

**Autre protection de la peau et du corps**

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Mesures d'hygiène**

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail.

**Protection respiratoire**

Aucune recommandation particulière.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	6
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.5 - 1.6
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	+50°C
<b>Viscosité</b>	> 60 S ISO2431
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Indéterminé.

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

**Inhalation** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Contact oculaire** Irritation des yeux et des muqueuses.

**Voie d'exposition** Contact cutané et/ou oculaire.

**Symptômes** Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.

**Considérations médicales** Pas d'information disponible.

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

### Informations toxicologiques sur les composants

#### GLYCERINE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>) 11 500,0  
mg/kg)

Espèces Cobaye

ETA orale (mg/kg) 11 500,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 56 750,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

Espèces Cobaye

ETA cutanée (mg/kg) 56 750,0

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

### Informations écologiques sur les composants

#### GLYCERINE

##### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: 540000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
CL<sub>50</sub>, 96 hours: 885 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
CL<sub>50</sub>, 24 heures: >5000 mg/l, Carassius auratus (cyprin doré)

Toxicité aiguë - CL<sub>50</sub>, 48 heures: 1955 mg/l, Daphnia magna  
invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - , 48 hours: >1000 mg/l, Boues activées  
microorganismes

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### toxicité aquatique aiguë

C(E)L<sub>50</sub> 0.01 < C(E)L50 ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 0.06 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - CE<sub>50</sub>, 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna  
invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes CE<sub>50</sub>, 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum  
aquatiques

##### toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 10

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 3077

**N° ONU (IMDG)** 3077

**N° ONU (ICAO)** 3077

**N° ONU (ADN)** 3077

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

**Nom d'expédition (IMDG)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

**Nom d'expédition (ICAO)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

**Nom d'expédition (ADN)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 9

**Code de classement ADR/RID** M7

**Etiquette ADR/RID** 9

**Classe IMDG** 9

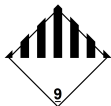


## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

Classe/division ICAO 9

Classe ADN 9

Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Sur la base de résultats de test. Solide - ASTM D4359-90

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

## SPIT MULTI-MAX PLUS PART B

<b>Date de révision</b>	29-07-2022
<b>Numéro de version</b>	3.004
<b>Remplace la date</b>	31/05/2022
<b>Numéro de FDS</b>	21487
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.